



Chères Taradéennes, chers Taradéens,

J'ai écrit cet article le 20 mai 2020 et lorsque vous le lirez l'installation du nouveau conseil municipal aura eu lieu. Je ne serai alors plus le Maire de notre commune. Je souhaite à la nouvelle équipe municipale une belle réussite dans la réalisation de ses projets pour maintenir et développer le bien vivre à Taradeau. Avant la fin du confinement, une distribution de masque a été effectuée. Ils ont été généreusement confectionnés par des bénévoles. Je remercie celles et ceux qui ont fédéré cet élan altruiste. Je remercie également ceux qui ont effectué des dons, ceux qui ont confectionné des blouses pour le personnel soignant et ceux qui réalisé des masques et les ont distribués autour d'eux. La générosité est aussi le maintien des services et commerces taradéens présents pour faciliter la gestion de notre quotidien.

Je tiens également à remercier toutes les personnes, élu ou personnel municipal, qui ont permis d'assurer une continuité du service public indispensable. Lors de ces derniers mois, nous avons vécu une période particulière. Chacun en a subi les conséquences, des plus jeunes jusqu'à nos aînés, chacun a eu ses propres peines. Nous restons soucieux pour nous-même et nos proches. En cause, la multitude de conséquences, que soit sur la scolarité des jeunes, sur nos vies familiales, sur nos vies sociales et associatives mais également sur nos vies professionnelles durement touchées. Cette situation inédite nous apprend la patience. Pour nombre d'axes de notre vie, nous sommes dans l'incertitude et il nous est difficile de nous projeter dans l'avenir. Mais malgré tout, chacun de nous doit prendre sur soi et laissé cette ambiance morose de côté pour apporter un peu de joie dans nos foyers, dans nos familles et dans nos vies professionnelles.

Cette période a été perturbante pour beaucoup d'entre nous et particulièrement pour les personnes les plus vulnérables. Il est important de faire perdurer les élans de solidarité et les liens créés durant le confinement. Souvent un simple appel téléphonique, une courte conversation avec une connaissance ou un voisin isolé, qui nous demande certes un peu d'investissement personnel, ont une valeur inestimable pour celui qui le reçoit. Car l'après, qui tarde à venir, fait vaciller nos humeurs et met parfois nos nerfs à vif. Il est important de garder foi en un avenir radieux qui je l'espère reviendra rapidement.

Tout cela nous pousse à réfléchir sur l'avenir de notre société moderne et de ses limites. En effet, nous avons constaté la fragilité de notre mode de vie actuel. Cette course en-avant est à bien des titres indispensable, voire vitale. Mais je pense qu'il est important de modifier nos habitudes et aller vers des comportements plus respectueux de l'environnement, des modes de vies et de consommation plus responsables. Ceci passe tout d'abord par consommer local sans pour autant prendre la direction d'un repli total sur soi. Nos services et productions de proximité devraient être privilégiés.

De façon générale, chacun de nous est responsable de l'avenir de tous. Nous pouvons tous être acteurs de la démocratie. Nous avons des droits, mais également des devoirs, pour préserver notre planète pour les générations futures.

Aujourd'hui, je tourne la page de 43 années de vie communale et c'est un livre qui se ferme. Demain pour moi, un livret s'ouvrira et de nouvelles pages s'écriront. Elles seront parsemées du souvenir de belles anecdotes et de beaux moments partagés.

Chères Taradéennes et chers Taradéens, Merci de l'honneur et la confiance dont vous m'avez témoigné durant ces belles années.

Le Maire,
Gilbert GALLIANO



Troubles du voisinage

Avec l'arrivée des beaux jours, un petit rappel de savoir-vivre s'impose...

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour comme de nuit.



Bruits punissables :

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, jeux dans la piscine...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne Hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, électroménager...),
- ou par un animal (abolements...),

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

La nuit :

Il n'existe pas de définition du tapage nocturne (plages horaires concernées).

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Il y a tapage nocturne lorsque :

- l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre,
- et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

En journée :

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

Rappel de la réglementation :

L'Article R. 623-2 alinéa 1er du Code pénal punit de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe (68 €) « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ».

LA POLICE MUNICIPALE

Entrée en fonction des conseillers municipaux élus au premier tour le 15/03/20

Le Décret n°2020-571 du 14 mai 2020, paru au journal officiel du 15 mai 2020, a fixé officiellement la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales, au 18 mai 2020.

De ce fait, les assemblées délibérantes élues en 2014 ne sont plus en fonction à compter de ce jour.

La première réunion du nouveau conseil municipal, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire et des adjoints, est prévue le samedi 23 Mai à la salle des fêtes.



Piscines privées à usage familial

La piscine procure joie et détente, mais n'oublions pas qu'elle constitue un danger en particulier pour les enfants.

Compte tenu des noyades de jeunes enfants qui s'y produisent chaque année, toute baignade dans les piscines privées à usage familial doit se faire sous la surveillance constante d'adultes aptes à intervenir rapidement en cas de danger. Il est également impératif de condamner l'accès à la piscine après la baignade. L'installation d'un dispositif de sécurité ne dispense en aucun cas d'une surveillance.



Rappel de la réglementation :

Selon le Code de la construction et de l'habitation, toute piscine enterrée non close privative à usage individuel doit être pourvue d'au moins un des quatre dispositifs de sécurité normalisés visant à prévenir le risque de noyage : abri, alarme, barrière ou couverture.

Les propriétaires qui ne satisfont pas à cette obligation encourent des sanctions pénales, notamment une amende de 45 000€.

LA POLICE MUNICIPALE

Confection de masques par des bénévoles

Le mois derniers des bénévoles ont participé à la confection de masques à plis selon les recommandations AFNOR du 27/03/2020, ainsi qu'à la préparation de la distribution à la salle des fêtes.

Merci à toutes les personnes qui ont confectionné ces masques et donné du tissu.

Ces masques ont été distribués dans les boîtes aux lettres des taradéennes et taradéens en même temps que le Taradeau Info du mois de Mai.



Réouverture de la mairie

Ouverture de la mairie depuis le mardi 12 mai 2020 aux horaires habituels.

Port du masque obligatoire
Entrée limitée à 2 personnes



Centre aéré 2020

Le centre aéré sera ouvert du lundi 06 juillet 2020 au vendredi 31 juillet 2020 pour les enfants de 6 ans à 13 ans révolus.

Au programme de nombreuses activités ludiques, sportives et éducatives, la participation de plusieurs intervenants sur site, et toujours un encadrement assuré par le personnel de l'ODEL.



Les dossiers d'inscription seront disponibles à l'accueil de la mairie ou sur le site www.mairie-taradeau.fr courant juin.

Cérémonie du 8 Mai

Le maire, le premier adjoint et trois élus étaient présents.
La cérémonie s'est déroulée dans un format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation.

Exceptionnellement, cette cérémonie n'était pas ouverte au public.



Télétravail : appel à témoignage



Pour continuer à (télé)travailler, vous avez dû innover, changer vos habitudes, mettre en place une nouvelle organisation, ou alors vous avez rejoint une nouvelle mission..., vous avez dû vous adapter en quelques jours et repenser les "modes de faire" que vous connaissiez, expérimenter de nouvelles pratiques. Témoignez sur www.modernisation.gouv.fr/home/appel-a-temoignages-dites-noustout

Pour tirer les enseignements de la crise actuelle et améliorer demain les façons de travailler, le réseau Anact-Aract déploie 3 dispositifs à grande échelle permettant de recueillir avis, perceptions et témoignages de salariés, d'employeurs, d'élus, de managers... www.anact.fr/crise-liee-au-coronavirus-et-conditions-de-travail-votreavis-nous-interesse

Le restaurant LES DELICES DE TARADEAU

...ouvrira dès que possible.

En attendant profitez du service traiteur avec livraison sécurisée :

- Lasagnes aux légumes
- Aubergines parmigiana
- Aioli
- 10 € la part
- Marmite du pêcheur 20 € la part

Ou tout autre plat à déterminer ensemble



Collecte de sang

Malgré la situation actuelle, les collectes de sang doivent se poursuivre car de nombreux malades en ont besoin.

La collecte de sang prévue le Mardi 30 juin de 8h à 12h30, salle polyvalente à Vidauban aura bien lieu.

Toutes les précautions seront prises par l'Etablissement Français du sang et l'amicale pour que la collecte se fasse, comme le 29 avril dernier dans d'excellentes mesures de sécurité.

Il sera fort possible que, comme lors de la dernière collecte, les inscriptions se fassent à l'avance afin de choisir son créneau horaire afin de limiter le nombre de personnes et l'attente.

Cela sera précisé en temps utile.

En attendant, il faut retenir la date du 30 juin !



**Amicale des Donneurs
de Sang Bénévoles
Vidauban - Taradeau**